

---

## 29EME SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

---

# SOMMAIRE

---



Commission des affaires sociales et anciens combattants... 3



Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires... 7



Commission de l'enseignement, des affaires culturelle et de l'audiovisuel ... 9



Commission des finances, du budget et de la fiscalité... 13



Commission de la Sécurité et de la protection des personnes et des biens... 15



Commission du commerce extérieur, Développement durable et Formation... 18



Questions orales et d'actualités de l'AFE... 22

# 29<sup>EME</sup> SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



**Mots clés :** Représentation des Français établis hors de France, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), STAFE, CSG-CRDS, prélèvement à la source, certificats de vie, répertoire électoral unique (REU), vote électronique, Brexit, américains accidentels, télémédecine, AEFE, commerce extérieur, sécurité, carte vitale, centre d'appel.

## Discours du Secrétaire d'Etat, Jean-Baptiste Lemoyne

Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, est intervenu au premier jour de la 29<sup>ème</sup> session AFE pour **exposer les « chantiers menés ou en cours » par le Gouvernement concernant les Français de l'étranger**. Outre les éléments qu'il a portés à la connaissance de l'assemblée et sur lesquels nous reviendrons dans les comptes rendus (par exemple, sur le STAFE ou la fiscalité), le discours du Ministre nous a appris les éléments suivants.

### Réforme non-parlementaire de la représentation des Français établis hors de France

Le Ministre a été **relativement évasif** sur la réforme annoncée de la représentation non-parlementaire des Français de l'étranger. Bien que cette réforme n'implique aucune modification de la Constitution, le Ministre l'a conditionnée à la réforme constitutionnelle reportée par le Gouvernement à janvier 2019.

**Jean-Baptiste Lemoyne a toutefois donné les éléments suivants :** maintien de la représentation de proximité des Français de l'étranger, **réunion de l'AFE avec l'ensemble des conseillers consulaires élus**, et création d'une **instance se rassemblant une fois par trimestre** composée de l'équivalent du bureau de l'AFE et des parlementaires des Français établis hors de France. Cette instance bénéficierait de l'appui de l'administration (la Direction des Français à l'étranger).

**Ceci implique, de fait, que nous irions vers la fin de l'Assemblée des Français de l'Étranger et de ses 90 élus.** L'échelon des élus AFE semble donc avoir été désigné comme celui dont la suppression permettra la « simplification » et une « meilleur lisibilité de la représentation ». Cette « annonce par omission » du Secrétaire d'Etat n'a pas provoqué de réaction de l'assemblée.

## Echanges avec l'administration

Les échanges entre les élus AFE et l'administration ont notamment permis de prendre connaissances des éléments suivants.

### Fin de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Nicolas Warnery, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, a annoncé que nous allions vers la fin de la JDC, principalement par manque de moyens, notamment humains. L'objectif pour l'administration serait ainsi de **se concentrer sur son cœur de métier**, à savoir la sécurité des communautés françaises à l'étranger, les élections, les visas, les documents d'identité, et la lutte contre la fraude. Cette « rationalisation » serait « regrettable », mais d'après M. Warnery « on ne peut plus continuer comme cela ».

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

### Les membres de la CASAC ont souhaité articuler leurs travaux autour de trois axes

- Les politiques de santé actuelles : avec l'audition des deux présidents des commissions des affaires sociales du Parlement ;
- Les acteurs de la protection sociale des Français établis hors de France : la Caisse des Français de l'Etranger (CFE), l'Union retraite, l'administration concernant la protection de l'enfant, l'administration et « France Horizon" pour les rapatriements ;
- Les initiatives privées en matière de santé : avec l'audition de « Hellocare », un des acteurs majeurs de la télémédecine en France.

## ELABORATION DES POLITIQUES DE SANTÉ

### Audition de la députée Brigitte Bourguignon, Présidente de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale

Par l'audition des deux présidents des Commissions des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale et du Sénat, la CASAC a démontré sa volonté de **débuter des relations de travail régulières avec le Parlement**. Pour ce faire, les pistes énoncées ont été les suivantes :

- **Echanges en amont du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS)**, notamment avec son rapporteur général (le député Olivier VERAN pour le PLFSS 2019)
- **Information** par la Commission de l'Assemblée des **textes législatifs prévus** pour examen, ainsi que de ces missions parlementaires, de façon à ce que la CASAC puisse apporter son éclairage sur les Français de l'étranger. Cela pourrait débiter avec le dossier de la **réforme des retraites** – actuellement en préparation avec de nombreuses concertations – prévue pour l'an prochain. Le

sujet du non-cumul des retraites françaises et étrangères pour les agents de l'éducation nationale à l'étranger a ainsi été abordé.

### **Audition du Sénateur Alain Milon, Président de la Commission des Affaires sociales au Sénat**

Dans la même perspective de collaboration, M. Milon a proposé de **mettre en relation les membres de la CASAC avec les rapporteurs thématiques sur le PLFSS qui intéressent les Français de l'étranger**. Ont ainsi été abordés les problèmes suivants : la rupture des droits lors de l'expatriation, en particulier hors UE ; les difficultés de réinsertion ; les problèmes bien connus des certificats d'existence et leur prochaine dématérialisation ; les difficultés liées au handicap notamment pour la perception des allocations : la précarité de certaines familles à l'étranger, et des anciens combattants.

## ACTEURS DE LA PROTECTION SOCIALES DES FRANÇAIS HORS DE FRANCE

### **Audition de Alain-Pierre Mignon, Président de la CFE, et de Laurent Gallet, Directeur de la CFE**

Le Président et le Directeur ont présenté les nouveaux produits de la CFE et l'amélioration de leur attractivité : « JeunExpat Santé », dont le tarif passe de 49 à 30 euros ; « FrancExpat Santé », dont le tarif passe de 33 à 20€ pour les moins de 30 ans adhérents à titre individuel, et qui depuis son lancement en avril 2018 a enregistré près de **1300 adhésions** ; création d'un produit spécifique pour les Émirats Arabes Unis.

Ils ont également présenté les projets « au service du client » en cours : obtention de la carte vitale (**Sesam Vitale**, progressivement à partir de septembre 2019), réforme des garanties avec notamment la possibilité de tiers-payant pour les soins hospitaliers et ambulatoires, réduction du temps de traitements des remboursements.

**Le projet de loi réformant la CFE** est par ailleurs en attente d'approbation à l'Assemblée Nationale (il devrait être inscrit à l'ordre du jour avant la fin de l'année). Le texte permettra notamment la fin des droits d'entrées, puisqu'il n'y aura plus de rétroactivité, et la réforme devrait ainsi être effective au 1<sup>er</sup> avril 2019.

### **Audition de Fabian Fredici, Directeur de la section extra métropolitaine de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale – Section Extra Métropolitaine (MGEN-SEM)**

Les membres de la CASAC sont revenus avec M. Fredici sur la **convention franco-tunisienne** ratifiée il y a quinze ans et mise en application seulement depuis quelques mois. Pour des raisons historiques, les pensionnés au Maghreb ont longtemps bénéficié de la prise en charge de leurs soins par la sécurité sociale française. La MGEN avait continué pendant de longues années à faire profiter du régime de base français les pensionnaires de l'Education Nationale résidents en Algérie, Maroc et Tunisie. Elle a dû se mettre en conformité avec la loi et la réglementation internationale.

### **Audition de Élise Debies, Directrice des relations internationales et de la coordination à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)**

Cette audition a permis de revenir sur les points suivants : l'intégration progressive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la protection sociale des **travailleurs indépendants au régime général** de la sécurité sociale ; la réforme à venir des retraites ; la cotisation assurance maladie des retraités de nationalité étrangère ayant été assurés quinze ans en France.

Cette audition a également permis de revenir sur les problèmes liés à **l'acheminement des certificats d'existence** qui ont provoqué de nombreuses ruptures de droit. Cela serait dû, pour la CNAV, à l'opérateur postal choisi et le problème devrait être définitivement réglé dans les semaines à venir. Au-delà de cette situation, la dématérialisation des flux d'échanges de sécurité sociale – initiative européenne – est actuellement en cours d'expérimentation et devrait être généralisée d'ici un an.

### **Audition de Stéphane Bonnet, Directeur de l'Union Retraite, et Euphrasie Métivier, Directrice du programme usagers-métiers**

La mise en place des procédures de dématérialisation et de mutualisation des certificats d'existence a été annoncée pour l'an prochain par Jean-Baptiste Lemoyne. Ainsi, une simplification sera opérée dans la mesure où il n'y aura plus qu'une enquête par an, avec un seul interlocuteur et donc un seul traitement et un seul contrôle, par le biais d'internet en plus du courrier, au choix de l'assuré. Par conséquent, l'inscription et le téléchargement du certificat pré rempli se feront en ligne sur le site [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr).

### **Audition d'Inès Cherichi, Magistrat, Bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile (BDIP), Ministère de la Justice**

Cette audition s'est centrée sur la situation des **enfants privés de tout contact avec l'un de leurs parents** au regard de la Convention de la Haye et des accords bilatéraux notamment entre la France, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. La commission relève qu'en cas de litige entre les parents, il est important de se renseigner rapidement auprès d'un juriste (avocat ou notaire) pour éviter de cristalliser un conflit et qu'il est nécessaire de demander l'accord du juge local (procédures d'urgence comme les référés) avant tout départ, pour éviter des poursuites pour déplacement illicite d'enfant par l'autre parent. Pour plus d'informations il est possible de contacter le BDIP qui intervient au sein de la direction des affaires civiles et du sceau (DACS) du Ministère de la Justice ([entraide-civile-internationale@justice.gouv.fr](mailto:entraide-civile-internationale@justice.gouv.fr)).

### **Audition de Nathalie Kennedy, Cheffe de bureau de la protection des familles et des mineurs (BPDP), Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**

Le BPDP est en charge des **contentieux relatifs aux gardes et enlèvements d'enfants**. A ce jour, 391 dossiers de déplacements illicites sont traités dont 83 relatifs au droit d'hébergement et le bureau effectue également le suivi des conventions mixtes, bilatérales ainsi qu'un travail

d'orientation et de consultation auprès des parents, des postes consulaires, du BDIP, des services d'aide à l'enfance et du parquet. La commission note que l'action du poste consulaire est limitée dans la mesure où il ne se substitue pas aux avocats, ne peut faire respecter les décisions françaises à l'étranger, ni ne paye les frais juridiques ou annexes.

### **Audition de Jean-Claude Marfaing, Chef de la Mission de l'aide à la Scolarité et à l'action sociale : les rapatriements et Assistance aux Français en difficultés**

La CASAC a relevé les limites de l'action respective de la Direction des Français à l'étranger et de l'Action Consulaire (DFAE), et du Centre de Crise et de Soutien (CdCS) eu égard aux restrictions inhérentes à la liste des rapatriements possibles (seulement pour raisons médicales, indigence, ou liées au rôle de France Horizon). Toutefois, la commission note que seuls la Belgique et le Portugal disposent en Europe d'un dispositif équivalent de rapatriement de leurs nationaux.

### **Audition de Hubert VALADE, Président de France Horizon et de Nabil Neffati, Directeur général de France Horizon**

L'association **accueille, accompagne et insère durablement les Français de l'étranger-rapatriés en difficulté** mais également les mineurs isolés, les demandeurs d'asile et réfugiés, les femmes sortant de maternité ou victimes de maltraitances, ainsi que les personnes sortant de prison. Ainsi, les équipes des vingt-deux établissements de France Horizon répondent aux sollicitations du ministère des Affaires étrangères et du Centre de crise ainsi qu'à celles transmises par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) des départements. La moitié des personnes rapatriées en 2017 provenait du continent africain.

### **Les initiatives privées : rencontre avec la start-up de télémédecine « Hellocare »**

« Hellocare » est un des nouveaux acteurs de la santé en France. Son objectif est de profiter de la transition numérique pour améliorer le parcours de soins des patients (le système est pensé notamment dans le contexte difficile des déserts médicaux). Ainsi, « Hellocare » est une application pour smartphone qui propose un **service de téléconsultation** (7/7, 24/24) avec des médecins français, qui peuvent immédiatement mettre à disposition des ordonnances valables dans une grande partie du monde (sauf Etats-Unis, Australie et Canada).

Ce service est d'autant plus intéressant pour les Français de l'étranger – qui peuvent ainsi parler avec un médecin en France – depuis le 15 septembre 2018, puisque depuis cette date la télémédecine bénéficie du **remboursement de la sécurité sociale**. La CFE analyse actuellement les plateformes de ce type, agréées en France, pour lancer la téléconsultation. La CASAC relève toutefois les dangers éventuels liés au risque accru d'erreurs médicales, de l'absence d'examen clinique, de palpations et d'auscultations.

Président: Thierry CONSIGNY, Annie MICHEL (Vice-présidente) Membre: Anne BOULO, Annie BOUTIN-KING, Daniel COLAS, Monique DEJEANS, Bruno DELL'AQUILA, Aurélie FONDECAVE, Danièle KEMP, Laurent RIGAUD, Guy SAVERY, Prédibane SIVA, Martine VAUTRIN DJEDIDI dont Rapporteurs: Thierry CONSIGNY, Annie MICHEL, Monique DEJEANS, Aurélie FONDECAVE, Anne BOULO, M.Bruno DELL'AQUILA, Martine VAUTRIN DJEDIDI, Laurent RIGAUD, Siva PREDIBANE

## COMMISSION DES LOIS, RÈGLEMENTS ET AFFAIRES CONSULAIRES

### Trois sujets majeurs ont été traités dans le cadre de cette commission

- **L'avancée des négociations sur le Brexit** : plus de 300 000 français résideraient actuellement au Royaume-Uni (150 000 inscrits au registre). Il a été procédé à l'audition de l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France auprès de l'UNESCO, à celle de trois parlementaires Français représentant les Français de Grande-Bretagne, ainsi qu'à celle du Président de la Chambre de commerce et l'industrie franco-britannique.
- **le vote par Internet** : un groupe de travail a été mandaté afin d'examiner de manière détaillée et approfondie les moyens pour rétablir le vote électronique pour les élections consulaires de 2020 et les élections législatives de 2022.
- **la coopération avec les structures institutionnelles amenées à traiter des problématiques liées aux Français de l'étranger** : le président de la commission des lois du Sénat, Philippe Bas, et Claudine Lepage, Sénatrice et Présidente de l'association des "Français du monde" ont été reçus.

### RAPPORT SUR LE BREXIT

Les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sont toujours en cours, même si la **date de « départ » a été fixée au 29 mars 2019**, soit dans quelques mois. L'accord préliminaire conclu le 8 décembre 2017 tentait de rassurer en affirmant que les citoyens européens n'auraient pas à quitter le territoire britannique lors de la sortie effective de l'UE. Cet accord porte uniquement sur le droit des citoyens vivant actuellement au Royaume-Uni. Cet accord préliminaire n'est valable que jusqu'au 30 décembre 2020.

Pour les personnes résidant au Royaume-Uni depuis moins de 5 ans, ils peuvent demander le statut de pré-résident. Les droits associés aux citoyens résidants et pré-résidents permettent de travailler, étudier, bénéficier du régime de sécurité sociale, de la retraite, faire venir des membres de leur famille, entrer et sortir du RU sans contraintes. Mais la situation est plus complexe pour les personnes décidant d'aller s'installer au Royaume-Uni après le 30 décembre 2020. A l'issue de cette période, la situation demeure incertaine.

De plus, un rapport sorti cette année et commandé par le gouvernement britannique indique que les citoyens européens n'auront plus de droits préférentiels et seuls les travailleurs les plus expérimentés pourront bénéficier d'un visa. La ligne qui semble vouloir être adoptée est celle suivie par le Canada : **une immigration choisie** par le pays en fonction des compétences des immigrants potentiels.

Par ailleurs demeurent deux points d'achoppements dans les négociations : le statut de l'Irlande du Nord, ainsi que le sujet des droits de douane.

En conséquence, la commission a adopté la résolution suivante : elle demande « au gouvernement français de prendre acte des dispositions relatives à la protection des citoyens européens énoncées dans l'accord préliminaire passé entre le gouvernement britannique et l'Union européenne le 8 décembre 2017 afin de garantir, en l'état, les droits des Français résidant au Royaume-Uni »

## VOTE PAR INTERNET

La possibilité du vote électronique a été suspendue à la veille des législatives de juin 2017. Les raisons invoquées étaient la sécurité imparfaite du dispositif, le contexte géopolitique menaçant et le manque de temps. Le Président de la République, s'adressant à l'Assemblée des Français de l'Étranger il y a un an, s'était engagé à rétablir cette modalité de vote pour les prochaines élections consulaires.

En effet, il s'agit d'une nécessité pour améliorer la participation aux élections des Français de l'étranger, et donc l'exercice de leur citoyenneté, même si celui-ci n'a pas eu jusqu'à présent les effets escomptés. La mise en œuvre de ce vote demeure un défi. Les anciennes procédures ont été critiquées pour leur manque d'accessibilité, de fiabilité, ou encore de transparence. Il s'agit donc de parvenir à la procédure la plus « irréprochable » possible.

En conséquence, la commission des lois a adopté les trois résolutions suivantes :

- « Que soit augmenté **le nombre de tests grandeur nature** avant la mise en œuvre du vote par internet lors des élections consulaires de juin 2020 ; Que l'ensemble des tests grandeur nature soient effectués le plus rapidement possible pour permettre les corrections nécessaires » ;
- « Qu'une plus grande **simplification du processus d'identification de l'électeur** pour l'accès au portail de vote soit prévue ». L'une des difficultés est en effet la réception de l'identifiant et du mot de passe. « Que les postes informent les électeurs des modalités de vote par voie électronique sur leur site internet et par tout autre moyen ; Que les postes sensibilisent les électeurs sur l'importance de fournir une **adresse courriel à jour** afin d'avoir accès au vote par internet » ;
- « La création par le gouvernement d'un **groupe de travail** composé de parlementaires, de conseillers AFE et d'agents publics, chargé de faire des propositions sur le développement d'une identité numérique pour les Français de l'étranger ».



## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

La commission a conduit neuf auditions qui ont permis d'éclairer les principales problématiques relatives aux Français de l'étranger et à la France à l'étranger, notamment les difficultés du réseau AEFÉ et la future réforme, ainsi que les difficultés du réseau culturel.

### ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

**Audition de Christophe Bouchard, directeur de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger) et Bruno Aguesse, chef de service de l'aide à la scolarité.**

Le retour sur l'année scolaire 2017/18 est globalement positif, avec **un taux de réussite au bac de près de 97,3%**. Une diminution de la proportion d'élèves bacheliers qui poursuivent leurs études en France est à noter, de 50 à 45%. Pour l'année scolaire actuelle, on constate une légère augmentation du nombre d'élèves de 1,6%, avec une forte croissance dans le Maghreb et au Machrek, portant le total d'élèves scolarisés dans le réseau à 355 000, dans 497 établissements et 137 pays.

**Le budget de l'AEFE sera identique à celui de l'année précédente**, soit un montant de 380 millions d'euros. Sur le long terme, une logique de redéploiement des postes devrait être adoptée, avec une augmentation du nombre d'enseignants non titulaires au détriment des postes expatriés. En outre, l'AEFE suit également les créations d'écoles et leurs impacts sur les bourses (Podgorica, Pristina, Annaba, Bissao).

Plus inquiétant, M. Bouchard est revenu sur **le gel de la garantie d'Etat via l'Association Nationale des Ecoles Françaises à l'Etranger (ANEFE)** qui garantit les projets immobiliers des établissements. Ceci met plusieurs établissements en difficulté dans l'immédiat.

**Audition de Jean-Christophe Deberre, directeur général de la Mission Laïque Française (MLF)**

M. Deberre a soulevé plusieurs points d'inquiétude, notamment la « Loi 46 » au Liban, qui impose l'augmentation des salaires des enseignants et qui a eu pour conséquence une hausse des frais de scolarité. Il a également noté une forte augmentation des effectifs au Maroc et un développement en Ethiopie, Grèce, Espagne, et Egypte.

**Audition du Sénateur Rémi Féraud, co-rapporteur du rapport « Contrôle budgétaire sur le réseau d'enseignement du Français à l'étranger »**

Réalisé avec le Sénateur Vincent Delahaye, ce rapport a conclu que l'ambition du Président de la République de doubler le nombre d'élèves scolarisés dans le réseau d'ici 2030 était peu

réaliste. Le rapport préconise de préserver le budget du réseau et de l'adapter. Les Sénateurs souhaitent contenir l'inflation des frais de scolarité en gelant la participation des familles à son niveau actuel (plus de 60%), mais aussi établir un ratio plancher d'enseignants détachés par nombre d'élèves, ou encore établir une cartographie prospective des besoins de l'enseignement français à l'étranger.

### **Audition de Jean-François le Roch, président de l'association d'écoles partenaires SCOLAE MUNDI**

M. Jean-François le Roch a présenté son expérience dans la **reprise d'établissements français à l'étranger**, en commençant par l'école française de Sarajevo, ville où il est installé. Le réseau « Scolae Mundi » compte actuellement six écoles dans les Balkans et en Europe de l'Est: Sarajevo, Skopje, Tirana, Odessa, Pristina et Saint-Pétersbourg.

M. le Roch considère que l'Etat est confronté à deux défis majeurs : se conformer au cadre budgétaire et développer le réseau des écoles françaises à l'étranger. La principale difficulté rencontrée par « Scolae Mundi » est liée au **processus d'homologation**, qui en principe conditionne le détachement de personnel de l'éducation nationale et l'accès aux élèves français aux bourses scolaires. Ces critères ne sont d'après M. le Roch ni clairs ni objectifs. Il considère que l'objectif du Président de la République – de doublement des élèves accueillis – pourrait être atteint notamment par l'homologation progressive d'écoles existantes, qui suivent déjà les programmes français sans être ni partenaires ni homologués AEFÉ, ou par le passage à l'homologation du « Label FrancEducation ».

### **Audition de François Normant, Virginie Royer et Isabelle Tardé, président, vice-présidente et secrétaire générale de la Fédération des Associations de Parents d'Elèves à l'Etranger (FAPEE)**

La FAPEE s'est réjouie de l'annonce du Président de la République de consolider le réseau, maintenir ses moyens et doubler le nombre d'élèves accueillis mais s'oppose à la tendance à la hausse des frais de scolarité, la diminution de l'engagement financier de l'Etat depuis 2012, la baisse du nombre de titulaires et le manque d'ambition assignée au réseau.

Elle demande que les parents d'élèves soient davantage associés à la définition des objectifs stratégiques et à une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre, compte tenu du poids qu'ils représentent dans le budget de l'AEFE. La FAPEE a également attiré l'attention de la commission sur le fait que se développent de plus en plus d'établissements à but lucratif.

En outre, la FAPEE considère que l'AEFE doit être renforcée dans ses missions de gestion et de recrutement du personnel et d'homologation et inspection. Elle considère également que l'accent doit être mis sur la formation des recrutés locaux. 50 propositions visant à améliorer le réseau d'établissements français à l'étranger ont été élaborées et sont disponibles sur le site de la FAPEE.

## **Audition de la Députée Samantha Cazebonne, chargée d'une mission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger**

Mme Cazebonne a présenté les contours de sa mission. Son enquête a recueilli à ce stade environ 19 000 réponses. La députée a réalisé quatre-vingt-dix auditions à Paris et se déplacera dans plusieurs grandes villes à l'étranger dans les semaines à venir. Un premier rapport d'étape sera publié en novembre. (voir la consultation [ici](#))

### **En conséquence, la commission a adopté les résolutions suivantes :**

1. « Que les associations de parents d'élèves et les élus consulaires soient mieux associés à la réflexion sur l'avenir de l'Agence » ;
  2. « Que la dotation à l'AEFE soit sanctuarisée en y ajoutant une forte revalorisation de la subvention pour le paiement de la part patronale des pensions civiles des personnels » et « qu'un engagement soit pris pour les prochaines années de sanctuariser cette dotation en suivant cette augmentation de dépense ».
  3. « Que les enseignants résidents déjà en poste qui contribuent au rayonnement du réseau par leur engagement pédagogique ne subissent pas à terme une mobilité contrainte » et « que de la même façon, dans l'intérêt du réseau, toute mesure de mobilité pour les nouveaux recrutés soit appréciée avec discernement. »
  4. - « Que le calendrier d'octroi de l'homologation (AEFE) permette l'accès aux bourses scolaires aux élèves français dès le premier conseil consulaire de bourse de la première année scolaire d'homologation
  - Que l'homologation soit octroyée à des établissements respectant sans dérogation les principes fondamentaux du système éducatif français,
  - Que le suivi d'homologation porte notamment sur la présence de 50% d'enseignants titulaires de l'Education Nationale,
  - Qu'un contrôle budgétaire des organismes à but lucratif soit exercé afin que les frais de scolarité restent mesurés,
  - Qu'une reprise des actifs par une association de parents d'élèves soit possible et prévue en cas de défaillance de l'organisme à but lucratif. »
5. « Qu'une solution intermédiaire (pour le gel des garanties de l'ANEFE) soit prise en urgence afin de permettre aux projets en cours de se poursuivre » et « de travailler au plus vite à une situation pérenne est satisfaisante pour tous les partenaires ».

## AFFAIRES CULTURELLES

### **Audition d'Alexandre Château-Ducos, commissaire-priseur, sur la défense du patrimoine, la protection et la vente d'oeuvres d'art**

M. Château-Ducos a souligné que si les objets d'art ne sont pas soumis à l'IFI, la taxation en France reste particulièrement élevée, notamment avec une taxe à l'importation de 5,5%. En outre, le dédouanement à l'entrée du territoire peut également représenter une charge importante.

M. Château-Ducos note certains points de vigilance lors de l'achat d'œuvres d'art par les Français de l'étranger : il est notamment impossible d'exporter les biens classés « trésors nationaux » et les biens culturels représentant un intérêt majeur pour le patrimoine.

### **Audition de Laurence Auer, directrice de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau à la Direction Générale de la Mondialisation du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères**

Mme Auer est revenue sur la **relation difficile entre la Fondation Alliance Française et l'Alliance Française de Paris**, dont les différends ont conduit les deux institutions à une situation critique sur le plan budgétaire. Plusieurs décisions ont été prises par l'Etat – suite à un audit commandé par M. Le Drian – afin de maintenir la Fondation avec des missions restreintes, l'objectif étant de rendre l'Institut Français opérateur pivot de la langue française.

### **Audition de Marie-Christine Saragosse, présidente de France Médias Monde**

Mme Saragosse est revenu sur l'actualité de l'audiovisuel extérieur et ses perspectives budgétaires, en insistant sur l'objectif d'atteindre les Français à l'étranger avec des **programme dédiés** ; les grands enjeux auxquels est confronté le groupe (un monde de plus en plus instable, la révolution numérique, le service au rayonnement de la France et la promotion de la culture) ; les fortes contraintes budgétaires ; l'engagement pour l'Europe et la collaboration avec d'autres groupes nationaux tels que « Deutsche Welle » ; et enfin les **très bons résultats d'audience, notamment en Afrique**.

### **En conséquence, la commission a adopté la résolution suivante :**

- « que les capacités budgétaires de FMM soient maintenues puis augmentées afin de lui permettre de réaliser les ambitions de rayonnement affichées par le Président de la République ».

Présidente: Pascale SEUX Vice-Présidente: Michèle MALIVEL

Membres: BERTIN Olivier, BURGARELLA Bernard, CARON Marie-José M.FRASLIN Jean-Hervé, HAKKI Mazen, HUSS Francis, LUBRINA François, MALIVEL Michèle, MIMOUNI Pascale, ZAMBELLI Jean-Claude, dont Rapporteurs: Khadija BELBACHIR-BELCAID, Marie-Pierre LABADIE, Chantal PICHARLES, Pascale SEUX, Philippe LOISEAU, Jean-Hervé FRASLIN, Michèle MALIVEL et Francis HUSS.

## COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DÉVELOPPEMENT DURABLE, EMPLOI ET FORMATION (CEDDEF)

La commission a travaillé selon les axes suivants : **le commerce extérieur**, en s'intéressant aux entreprises françaises à l'export et aux start-up ayant vocation à s'internationaliser ; **le développement durable**, avec les différentes initiatives du réseau de la France à l'étranger sur ce sujet ; **l'emploi et la formation professionnelle**, avec l'étude des outils qui existent pour faciliter sa carrière à l'international.

### LE COMMERCE EXTERIEUR

#### L'accompagnement à l'export

Le gouvernement a lancé une réforme visant à **supprimer les doublons CCI / Business France** pour aboutir à la création d'un guichet unique en France (au niveau régional) et à l'étranger (en privilégiant les organismes privés existants au travers d'appels d'offres, et ce au détriment de Business France). Cet accompagnement devrait se concentrer davantage sur la phase de préparation des PME à l'export, ce qui devrait augmenter les actions directes de Business France dans le CCI en France.

#### Les start-ups françaises et l'incitation à l'investissement

Les membres de la CEDDEF ont visité « Station F », le fameux incubateur de start-up fondé par Xavier Niel en collaboration avec la Ville de Paris. « Plus grand campus de start-ups au monde », la « station » est composée de 3000 postes de travail pour les entrepreneurs. Une partie des locaux bénéficie de la présence d'organismes comme la FrenchTech, Pôle emploi (qui demeure à ce jour le premier financeur des créateurs d'entreprise...), l'URSSAF, BPI-France, etc.

Les entrepreneurs rencontrés par la commission ont insisté sur la distorsion existante entre l'image publique, largement relayée par les médias, des « start-upeurs » et la réalité du financement dont ils peuvent bénéficier. Les « jeunes entreprises innovantes à forte perspective de croissance » ferment de fait pour 90% d'entre-elles au bout de trois ans d'existence.

BPI-France est l'une des organisations proposant des outils institutionnels visant à soutenir les projets à haut potentiel. Les entrepreneurs rencontrés veulent un jour s'exporter et faire travailler des Français à l'étranger, mais pour cela ils ont besoin d'un renforcement des dispositifs de soutien de la BP notamment sur les garanties qu'elle pourrait octroyer. Les investissements sont d'autant plus difficiles à obtenir depuis la suppression de l'ISF, qui engendre de fait la suppression de l'« ISF-PME » qui permettait aux particuliers assujettis d'investir dans les start-up.

## Commerce asiatique

Le MEDEF International est mis à contribution afin d'accompagner les entreprises françaises à s'installer à l'étranger. Cela passe par le renforcement de leur position et le gain de parts de marché. L'un de ses outils est le **e-learning** destiné aux entreprises françaises afin qu'elles puissent former leur main d'œuvre. Ainsi, la zone asiatique a été privilégiée car elle représente de fortes opportunités pour les entreprises françaises (par exemple, le taux de croissance annuel de 6 %). Cette zone gravite autour de trois pays qui sont la Chine, le Japon et l'Inde. Le développement de la coopération sur l'**axe indopacifique** représente une stratégie de conquête des marchés particulièrement concurrentiels dans cette région.

Cependant, les entreprises françaises ont du mal à saisir les opportunités dans cette zone. C'est le cas par exemple avec l'initiative chinoise de la « **route de la soie** », dans laquelle les entreprises françaises trouvent difficilement leur place alors même que notre savoir-faire en économie maritime est important.

## LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les membres de la commission se sont intéressés aux différentes initiatives de développement durable dans nos établissements scolaires à l'étranger et dans nos ambassades.

Dans le milieu scolaire, les parents d'élèves peuvent chercher à obtenir le **label international « éco-école »**. En France, l'organisation « Teragir » a rédigé un guide en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale afin de pouvoir l'octroyer. Des établissements scolaires présents à Bruxelles, Lagos et Hong Kong l'ont adopté en portant des projets destinés à la prise de conscience écologique des élèves et enseignants. Par ailleurs un autre label, « **E3D** », issu du Ministère de l'Education Nationale, a déjà été octroyé à certains établissements de l'AEFE.

Dans le milieu diplomatique, les Ambassades prennent également des initiatives à ce sujet. Ainsi, une charte de bonne conduite a été mise en place dans certaines Ambassades à travers le label « **Ambassade verte** ».

## L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les membres de la commission ont auditionné Hélène Antier, co-fondatrice de la plateforme oohee.co, qui met en relation des entreprises avec des expatriés français pour des missions ponctuelles à l'international. Cette initiative tente de résoudre les difficultés rencontrées par les entreprises pour trouver des talents francophones.

La CEDDEF s'est également intéressée aux journées de formation organisées dans les réseaux diplomatiques de la France à l'étranger, comme celle qui a eu lieu en juin dernier à l'Ambassade de France à Rome, avec la collaboration notamment de conseillers consulaires. Plusieurs stands, interventions et ateliers ont permis d'informer les Française en Italie sur le marché de travail et la mobilité professionnelle, avec un grand succès puisque plus de 300 personnes se sont déplacées.

Présidente: Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, Vice-président: Guillaume ELOY

Membres: Gaëlle BARRÉ, Mehdi BENLAHCEN, Fabienne BLINEAU, Inès CAVAYÉ-NINU, Yan CHANTREL, Carole DE LA CRUZ, Ronan LEGLEUT, Alain-Pierre MIGNON, Nadine PRIPP, dont Rapporteurs: Anne HENRY-WERNER, Anne-Marie BALLANDE ROMANELLI, Carole DE LA CRUZ, Pierre TOUZEL, Gaëlle BARRÉ.

## COMMISSION SÉCURITÉ ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

La commission a réalisé six auditions dans le cadre de ses travaux, les deux premières étant vouées à se répéter régulièrement: elle a rencontré le Centre de Crise et de Soutien du Ministère des Affaires Etrangères, le responsable sûreté de l'AEFE, le Président de la Commission des affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées au Sénat, des représentants de France Médias Monde, de l'organisme [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr) et le criminologue et professeur Alain Bauer.

Les membres de la commission ont par ailleurs adopté une **résolution unique** : sur la possibilité pour des volontaire de la société civile française établie à l'étranger de contribuer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Toutefois les travaux de la commission ayant eu lieu avant l'intervention de M. Warnery et son annonce de suppression pure et simple de la JDC à l'étranger, la résolution va être retravaillée en conséquence.

### **Audition d'Eric Chevallier, Directeur du Centre de crise et de soutien du MEAE et Dana Purcarescu, sous-directrice en charge du centre de situation**

Les personnes auditionnées ont souligné l'**importance d'un lien étroit avec les élus**. Mme Purcarescu a insisté sur le besoin d'augmenter la performance et la réactivité. Un géoréférencement des Français de l'étranger va être lancé, sur la base du volontariat.

Plusieurs problèmes ont été soulevés par les conseillers consulaires présents : des pratiques hétérogènes dans le dialogue et la collaboration entre postes et élus et une carence d'information et de formation des élus, des ilotiers et associations. En ce sens, le CDCS a entamé un processus d'augmentation des capacités d'expertise des attachés sécurité ainsi que la mise en place d'un programme de formation des Ambassades en gestion de crise. Par ailleurs, un créneau d'une à deux heures pourrait être consacré aux élus consulaires dans ces formations.

Le CDCS a quant à lui rappelé les **contraintes budgétaires** auxquelles il fait face et a insisté sur l'importance de s'inscrire sur Ariane et de signaler tout déplacement.

### **Audition de M. Alain Vuong, Chef du Service Prévention et protection des établissements AEFE**

Le Service s'articule autour de 3 axes prioritaires : l'accompagnement, l'appui et l'aide aux établissements du réseau ; la prévention situationnelle ; la formation. Le budget prévu pour ces missions est de l'ordre de **14,4 Millions d'euros**. M. Vuong a souligné la nécessité de conduire des audits de cybersécurité dans les établissements concernés et a noté qu'un certain nombre d'établissements français à l'étranger avait été victimes de ce type d'attaques l'an dernier.

## Visite des locaux de France Médias Monde pour un entretien sur le rôle des médias dans la sécurité des Français établis hors de France

Les membres de la commission ont rencontré Mme. Cécile Megie, directrice de RFI et M. Jean Christophe Gérard, directeur de la sûreté de France Médias Monde. Les deux interlocuteurs ont rappelé l'importance de la sécurité des Français et des 150 millions de personnes auxquelles les chaînes du groupe s'adressent. France Médias Monde compte 946 correspondants dans le monde, dont 113 travaillent dans des zones à risque. Parmi ces derniers, **67 journalistes ont été formés de façon très approfondie à la gestion du risque.**

En effet les informations qu'ils diffusent peuvent, à certains endroits, provoquer des réactions de la population. La prudence s'impose donc, même si le cœur de métier reste l'information. Le Centre de Crise et Soutien intervient dans leurs formations. En outre, une convention a été établie entre RFI et le MEAE, afin de relayer les messages officiels du Quai d'Orsay.

## Audition d'Adrienne Charmet, chargée de mission aux relations institutionnelles au sein du « dispositif national d'assistance aux victimes de cybermalveillance »

Ce dispositif a été créé suite à la promulgation de la stratégie nationale de sécurité du numérique de juin 2015. Le dispositif a été préparé par l'Agence Nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et copiloté avec le ministère de l'Intérieur. Le dispositif cybermalveillance a trois missions principales :

- l'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance (22 parcours de victimes et 1585 prestataires référencés) ;
- La prévention et sensibilisation à la sécurité du numérique ;
- L'observatoire de la menace numérique.

Le produit phare proposé par le dispositif est un « **kit de sensibilisation** », qui comprend un ensemble d'outils pédagogiques sur différents supports (vidéos, mémos) à disposition des entreprises, collectivités et associations. Le premier kit présenté en juin 2018 et téléchargé plus de 15 000 fois aborde les problématiques de sécurité des appareils mobiles, mot de passe, hameçonnage, sécurité des usages personnels et professionnels.

## Rencontre avec le Sénateur Christian Cambon, Président de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat

M. Cambon a insisté sur le manque de liens entre l'AFE et Sénat, et a demandé des rencontres plus régulières. Il a également souhaité que les rapports sur la sécurité lui soient transmis. Il a annoncé que **sa commission devait être un relais d'idées** et un lien avec les Français de l'étranger. Les membres de la commission de l'AFE ont par la suite fait un tour de table des problématiques sécuritaires qu'ils connaissent de par leur expérience de terrain : Algérie, Burkina Fasso, Sénégal, Gabon, Egypte, Liban, Autriche, Irlande, Benelux et Etats-Unis. M. Cambon a



apprécié la remontée des informations et prôné une collaboration plus poussée entre les commissions respectives du Sénat et de l'AFE.

### **Rencontre avec Alain Bauer, professeur de criminologie au CNAM New York et Shanghai**

Contrairement aux pays anglo-saxons, où la discipline est très étudiée, la France ne fait pas de la criminologie une discipline à part entière. M. Bauer a noté l'évolution des services de renseignement français, visant à sortir de la culture du contre-espionnage des années 1970'. Il prône la mise en place d'un vrai service de contreterrorisme en France. Alain Bauer distingue trois types de cultures du renseignement différentes : l'espionnage, le contre-espionnage et la diversité des objectifs. **Il affirme que les Français de l'étranger sont une cible assez facile, compte tenu de leur nombre important et des intérêts qu'ils représentent.**

Jusqu'à la chute du mur de Berlin en 1989, le criminologue considère que le terrorisme est politique à 100%. Puis une nouvelle forme de terrorisme, dite hybride, émerge, avec l'apparition de profils issus de la criminalité et aux revendications autres que politiques.

Le meilleur exemple est l'émergence de l'Etat islamique, qui prône un terrorisme uberisé, apolitique et fondé sur la violence et la haine. M. Bauer a également souligné dans son intervention, la fragilité du réseau internet français, conséquence d'un manque d'investissement dans le cœur du réseau.

Président: Geoffrey PARTY Vice-président: Cécile LAVERGNE

Membres: BERTE Jean-François, CHATEAU-DUCOS Alexandre, DELCROIX Jean-Luc, HASNAOUI Fwad, HIRSH Nicole, LEPELIER Henri, MAINGUY Jean-Louis Mme MARTIN Catya, OUEDRAOGO Ousmane Mme PRATO Régine, SARRAZIN Louis, SENAC Gérard, SEROL Hervé

## COMMISSION DE FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

La commission a principalement travaillé sur les thèmes suivants : le dispositif de Soutien au Tissu Associatif des Français à l'Étranger (STAFE), la fiscalité des Français de l'étranger, le budget de l'action extérieure de la France, et les américains accidentels (AAA).

### LE DISPOSITIF DE SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF DES FRANÇAIS A L'ETRANGER (STAFE)

Suite à la suppression du dispositif de la « réserve parlementaire », le Gouvernement a étudié la mise en place d'un dispositif pour accompagner le tissu associatif des Français de l'étranger. Les projets susceptibles d'obtenir un financement doivent être de nature éducative, caritative, culturelle, d'insertion socio-économique, et contribuer au rayonnement de la France et au soutien des Français à l'étranger.

Le STAFE a bénéficié en 2018 d'un budget en loi de finances initiale de 2 millions d'euros. 302 projets ont été présentés par les postes diplomatiques à la commission consultative du STAFE qui s'est réunie à Paris le 28 septembre. Ont été admis 220 projets pour un montant de 1 753 345 €, soit un taux d'admissibilité de 73%. Parmi les projets rejetés, 3 ont pu être récupérés et 5 ont été mis en attente. Au total, 223 projets ont donc été définitivement retenus pour un montant de 1 753 345€ (1 793 845 € maximum, si les 5 projets en attente sont finalement retenus). Le reliquat de budget non-utilisé sera affecté à la ligne budgétaire de l'aide sociale. La commission a adopté une résolution pour que les éventuels reliquats budgétaires de 2019 connaissent le même sort.

**Plusieurs commentaires ont été émis par les conseillers** : la volonté de simplifier le formulaire de demande de subventions ; la problématique liée au statut des associations qui peuvent candidater ; la contrainte liée à la limitation du nombre de projets à six par poste diplomatique, sans prendre en considération les critères démographiques.

**L'administration s'est d'ores et déjà engagée à réviser son formulaire de demande de subvention et à mieux expliquer le processus et les attentes à l'égard des projets.**

La commission a adopté une résolution plus complète pour octroyer un pouvoir décisionnel – et non simplement consultatif – à la commission nationale jugeant les projets ; exclure définitivement des dossiers rejetés par un conseil consulaire ; et accepter tous les dossiers approuvés par les Conseils Consulaires et ainsi pouvant être considérés comme éligibles par la Commission Nationale STAFE.

### LA FISCALITE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

**Audition d'Agnès Arcier, Directrice du DINR, et de Serge Desclaux, Directeur du pôle de gestion fiscale**

Selon l'article 197 A du CGI (code général des impôts), les revenus de source française des Français de l'étranger sont imposables. 240 000 foyers ont fait une déclaration de revenus au 30

juin. Cependant, le Service des impôts des particuliers non-résidents rencontre des difficultés à cause des erreurs commises par les contribuables dans leur déclaration de revenus à la source.

**Le prélèvement à la source (PAS).** En 2019, ce prélèvement relèvera de deux mécanismes différents selon le revenu :

- la retenue à la source concernant les revenus versés par les employeurs ou les caisses de retraites, qui seront prélevés directement par des collecteurs ;
- les autres revenus, sans collecteur : le prélèvement prendra la forme d'un acompte contemporain mensuel ou trimestriel débité sur le compte bancaire (SEPA) de l'utilisateur sur les revenus fonciers et indépendants.

Il faut noter que le PAS est aussi applicable aux rémunérations des Agents de l'Etat en poste hors de France domiciliés fiscalement en France (article 4B2 du code général des impôts).

**Le remboursement des prélèvements sociaux CSG-CRDS.** Il y a eu 37 800 réclamations entre 2012 et 2014 dont 23 000 dossiers déjà traités. Cependant, le service manque de ressources humaines pour traiter tous ces dossiers. **Les demandes des contribuables demeurant hors espace économique européen ne sont pas concernées.**

### **Audition d'Anne Genetet, députée de la 11<sup>ème</sup> circonscription des Français de l'étranger**

D'après la députée, la hausse de la CSG en France ne sera pas répercutée sur les retraites des Français de l'étranger, car elle recommande d'ailleurs – dans son rapport au Premier ministre sur la mobilité internationale des Français de l'étranger – que ces personnes n'aient pas à payer la CSG.

La commission a adopté une résolution visant à ce que les Français de l'étranger non-affiliés à un régime obligatoire de sécurité sociale ou de retraite français, et domiciliés ou non dans l'Espace Economique Européen, ne soient plus assujettis aux prélèvements sociaux ou de retraite sur ses revenus fonciers réalisés en France.

Les propositions de la députée Genetet ne sont pas présentes dans le PLF 2019, mais ils devraient faire l'objet d'amendements gouvernementaux. La députée a également attiré l'attention des membres de la commission sur l'application inégale du quotient familial et la proposition d'octroyer des crédits d'impôt liés aux pensions alimentaires versées aux ex-conjoints, aux ascendants et aux descendants.

## **LE BUDGET DE L'ACTON EXTERIEURE DE LA FRANCE**

### **Audition de Valérie Rabault, députée et secrétaire de la commission des finances de l'Assemblée Nationale**

La députée a indiqué que dans le PLF 2019 tel qu'actuellement rédigé, il n'y avait pas de modifications concernant la fiscalité des Français de l'étranger. Les changements – arbitrés en principe par le Gouvernement sur la base du rapport Genetet – se feront par voie d'amendement lors de la discussion budgétaire au Parlement.

Par ailleurs, les inquiétudes ressurgissent suite à la baisse particulièrement importante du budget du MEAE ces dernières années, alors même que les besoins augmentent : une baisse du budget de 5% en euros courants entre 2016 et 2019.

### **Audition de Rachid Témal, sénateur et rapporteur sur le programme 151 (Français à l'étranger et affaires consulaires)**

Le sénateur a indiqué que le budget 2019, du fait des coupes budgétaires, n'était **pas acceptable**. Baisser les aides sociales, les services publics à l'étranger, les bourses...alors même que l'objectif afficher est de doubler le nombre d'élèves accueillis dans les lycées français à l'étranger d'ici 2025, n'est pas cohérent.

Les membres de la commission ont adopté une résolution visant à maintenir le budget de l'aide sociale de 2019 au niveau de celui de 2018, en prenant en considération les potentielles augmentations du coût de la vie et des variations de taux de change.

(voir [PLF 2019 missions 151](#))

### **Audition de Rémi Féraud, sénateur de Paris et co-auteur du rapport sénatorial sur les ambitions du réseau de l'enseignement français à l'étranger**

L'annulation de 33 millions de crédits en 2017 pose la question du financement de l'AEFE et de son fonctionnement. Le rapport sénatorial préconise le gel des frais d'écologie pour les familles et la sanctuarisation du budget de l'AEFE. Il demande également des changements pour remplir des **objectifs de transparence et contrôle de gestion des établissements**. Des mesures doivent être prises concernant le statut des établissements ; le financement, avec la part patronale des pensions civiles ; le statut des résidents, qui selon les pays sont dans des situations très différentes pour la rémunération et l'imposition... Il faut également mieux prévoir les besoins du réseau. L'administration considérerait de mettre fin au renouvellement tacite des résidents.

La commission a adopté une résolution visant à clarifier la doctrine fiscale concernant l'application des clauses des conventions fiscales bilatérales relatives aux « recrutés locaux », à la définition du « recruté local » et la mise en place d'une définition précise des « employeurs » auprès desquels les employés peuvent se prévaloir des dispositions des conventions fiscales. La commission souhaite également la mise en place d'un dispositif pour informer les postes consulaires des « employeurs » de leur circonscription consulaire, et ainsi que les employeurs concernant le statut fiscal de ses recrutés locaux. Et enfin, une requête a été faite concernant le statut fiscal et notamment l'Etat où doit être faite la déclaration de revenus afin que cela soit clairement mentionné aux recrutés locaux lors de la signature de son contrat.

### **Audition de Nicolas Warnery, directeur de la DFAE, Gilles Bourbao, sous-directeur du Budget, Didier Westering, adjoint au sous-directeur du budget, et Didier Boilo, chef de mission gestion administrative et financière**

Le budget du MEAE représente 1,5% du budget de l'Etat, et la masse salariale représente 25% de ce budget (soit en dessous du niveau des dépenses de masse salariale de l'Etat). L'objectif principal du MEAE est de baisser sa masse salariale à l'étranger de 10% d'ici 2022. Dès 2019, 130 emplois seront supprimés.

**Globalement, le budget 2019 est en hausse de 3,2%** : en effet, cela est dû au budget de **l'aide publique au développement (APD)** qui atteindra désormais l'objectif politique de 0,55% du budget de l'Etat à la fin du quinquennat.

La commission a adopté une résolution demandant une **cartographie des emplois et des postes** à l'étranger affectés par ces réductions, une révision de la mesure de réduction drastique des emplois à l'étranger et le retour à une logique d'emploi (ETP) et non de masse salariale.

## LES « AMERICAINS ACCIDENTELS »

### Audition de Fabien Lehagre, Président de l'Association des Américains Accidentels (AAA)

L'AAA est une association regroupant environ 600 personnes qui sont de nationalité américaine « par accident » : elles vivent en France et ont en réalité très peu vécu aux Etats-Unis. Toutefois, cet « accident » les soumet de fait à la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2014, législation américaine certes, mais que les banques françaises sont obligées d'appliquer. Ceci provoque pour ces personnes de très **sérieuses difficultés bancaires**. En Europe, il pourrait y avoir jusqu'à 270 000 personnes concernées.

Une des solutions est la **renonciation à la nationalité américaine** pour un montant moyen de 2.350\$. Toutefois ces personnes peuvent être assujetties à la taxe américaine de sortie (exit tax) et doivent procéder à une régularisation fiscale. De multiples actions diplomatiques sont en cours pour alléger ces procédures, **extrêmement coûteuses (autour de 15.000\$)** pour les personnes affectées.

Présidente: Mme Cécilia GONDARD, Vice-présidente: Jean-Philippe KEIL

Membres: Gérard BENICHOU, Nicolas DE ZIEGLER, Renaud DIGOIN-DANZIN, Robert FELDMANN, Nadine FOUQUES-WEISS, Pierre GIRAULT, Renaud LE BERRE, Jérémy MICHEL, Daphna POZNANSKI, Myriam RAHEM, Catherine RIOUX, Françoise VARRIN, Marc VILLARD, dont Rapporteurs: François CONESTABILE, Rachid TÉMAL, Richard ORTOLI

## QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITÉS

Neuf questions orales et six questions d'actualité ont été posées par les élus AFE, qui ont permis d'apporter les éléments suivants.

### REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU)

Comme vous le savez, la réforme électorale votée cette année – qui met en place un répertoire électoral unique (REU) – aura des conséquences pour les Français établis hors de France. **Nous nous permettons sur ce point de vous renvoyer à la note pratique** que nous avons réalisé sur le sujet en juin dernier. Cette réforme entraîne principalement la **fin de la double inscription** : à l'étranger et dans une commune de France.

Il est à noter que, dans ce nouveau système – où le REU est géré par l'INSEE – en cas de **déchéance de la nationalité française** intervenant après l'inscription sur une LEC, l'INSEE en sera immédiatement prévenue, avec pour conséquence la radiation.

Par ailleurs, les électeurs peuvent s'inscrire sur la LEC sans être inscrits au registre des Français de l'étranger, à moins de s'inscrire sur une autre liste électorale consulaire ou communale, ou si le poste ou la commission de contrôle acquiert la preuve de leur départ de la circonscription consulaire. De même, la radiation du registre n'entraîne plus la radiation de la LEC.

### SÉCURITÉ SOCIALE ET MISE A JOUR D'UNE CARTE VITALE

En cas de dysfonctionnements de la couverture sociale dans l'Union Européenne, avec des soins non reconnus à tort par la sécurité sociale, il convient de consulter **le Médiateur de la Direction de la Sécurité Sociale**.

Il n'existe pas de possibilité d'actualiser physiquement sa carte vitale hors de France. Toutefois, il est possible de **formuler une demande de mise à jour** par courrier, courriel ou téléphone. Il suffit alors de prendre contact avec la CPAM qui expliquera la démarche à suivre pour mettre à jour la carte vitale. Dans l'UE, l'assuré doit faire la demande de Carte européenne d'assurance maladie, laquelle lui facilitera ses démarches de santé.

### CERTIFICATS D'EXISTENCE

Un projet de mutualisation et de dématérialisation des certificats d'existence est actuellement engagé sous l'égide du « GIP Union retraite ». **Le service sera en place à partir de septembre 2019, et les premières enquêtes seront lancées en novembre 2019.**

Le service sera unifié à l'échelle de l'ensemble des régimes de retraite : un même assuré pourra, en une seule démarche, transmettre son certificat à l'ensemble de ses caisses de retraite, par voie papier ou dématérialisée (téléchargement et chargement directement sur le « compte personnel retraite » en ligne), au choix de l'assuré. Une large communication devrait être mise en œuvre afin que les retraités français à l'étranger puissent avoir recours massivement à ce nouveau système.

### MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'APPEL DEDIE AUX FRANÇAIS DE L'ETRANGER

L'administration étudie la mise en place d'un centre d'appels pour les Français établis hors de France. Ce centre serait basé en métropole et aurait pour vocation de **centraliser les demandes des usagers** afin de délester les postes consulaires de la prise d'appel de « premier niveau ». Ce centre d'appel aurait donc vocation à **traiter les demandes générales, et qualifier celles relevant d'un « second niveau » ou d'une situation d'urgence**, c'est à dire celles auquel un centre d'appel généraliste n'est pas en mesure de répondre. Une fois « qualifiées », ces demandes de second niveau, ou de situation d'urgence, seront transmises au consulat compétent pour traitement. Une première expérimentation pourrait être conduite à compter de 2020.